



Règlement du 1500 mètres 29 août 2026

Une course en eau libre présente des risques. Nous vous prions de prendre connaissance du règlement suivant. Les nageur·euse·s doivent respecter ce règlement et les consignes de sécurité le jour de la course, sous peine de disqualification.

Inscriptions

- L'inscription est ouverte aux personnes ayant au minimum 12 ans révolus le jour de la manifestation (nées avant et y compris le 29 août 2014).
- La clôture des inscriptions en ligne est fixée au vendredi 28 août 2026 à 23h59.
- Dès le 21 août 2026 à 23h59, l'inscription sera majorée de 5 CHF.
- En s'inscrivant, le·la nageur·euse ou son·sa représentant·e légal·e confirme avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.
- L'inscription est validée par le paiement en ligne.
- L'inscription sur place sera possible avec une majoration de 5 CHF, jusqu'à 1h30 avant le départ de la course, à condition qu'il reste des places disponibles.
- Le retrait du matériel de course le jour de la manifestation sera possible jusqu'à 1h avant le départ de la course

Temps limite

Pas de temps limite mais il est fortement conseillé de pouvoir nager 1km en 30 minutes en eau libre.

Condition physique du nageur·euse

- Cette course est réservée aux nageur·euse·s bien entraîné·e·s.
- Avec votre inscription, vous confirmez avoir les capacités physiques, l'entraînement nécessaire et suffisamment de repos pour participer à cette course.
- Le comité de course se réserve le droit de refuser la participation d'un·e nageur·euse ou d'interrompre en tout temps la course s'il le juge nécessaire.

Equipement du nageur·euse

- Le port d'une bouée est facultatif, sauf si les conditions météorologiques amènent le comité d'organisation à la rendre obligatoire pour des questions de visibilité et de sécurité.
- Chaque nageur·euse doit porter la puce de chronométrage et le bonnet de bain fournis par l'organisation.
- Au départ de la course, il n'est pas nécessaire d'approcher la puce de l'arche d'arrivée: le chronomètre démarre automatiquement pour tout·e·s les participant·e·s au signal de départ. A l'arrivée, il faut toucher la plaque située sous l'arche d'arrivée avec la puce pour arrêter votre chronomètre personnel.

- A la fin de la course, chaque nageur·euse doit impérativement rendre la puce électronique. Une pénalité financière de CHF 50.- sera facturée si la puce électronique n'est pas rendue à la sortie de l'eau.
- Si la température de l'eau dépasse 20°C, le·la nageur·euse n'est pas autorisé·e à utiliser ou porter des accessoires qui augmentent la portance ou la vitesse, notamment les combinaisons néoprène, pour être classé. Si l'eau est à moins de 20°C, l'utilisation d'une combinaison néoprène est obligatoire.
- Dans tous les cas, les palmes, plaquettes et pull-boy sont interdits.
- Les combinaisons peuvent être utilisées si la température de l'eau dépasse 20°C, mais le·la nageur·euse n'est alors pas classé.

Conditions d'annulation

- L'organisation se réserve le droit d'annuler, retarder, modifier ou interrompre la manifestation à tout moment pour des raisons de sécurité ou de météo. Dans ces cas-là, la finance d'inscription n'est pas remboursée.
- Si le·la participant·e ne retire pas son matériel dans le temps imparti, ne prend pas part à la course, ne termine pas le parcours ou est disqualifié·e, aucun remboursement ou dédommagement ne peut être perçu.
- En cas de météo incertaine, un point concernant les prévisions et une éventuelle annulation sera communiqué le jour de la course durant la matinée à l'adresse mail fournie lors de l'inscription, sur le site internet ainsi que les réseaux sociaux. En règle générale, une annulation, un décalage ou une modification de la course est annoncée le jour même de la course, à moins qu'il n'y ait des conditions extrêmes qui permettent de se prononcer la veille.

Responsabilités

- Chaque nageur·euse vient et participe sous sa propre responsabilité, il·elle doit donc être assuré·e en conséquence (responsabilité civile et accident).
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol, ainsi qu'en cas de non-respect du présent règlement.
- En s'inscrivant et en participant, chaque concurrent·e renonce à toute prétention en responsabilité ou autre contre le club organisateur, les membres du comité de la manifestation, les personnes participant à l'organisation et les bénévoles.
- La sécurité des affaires personnelles des participant·e·s dans les vestiaires ou sur le lieu de la manifestation est de la responsabilité des participant·e·s. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de vol d'effets personnels.

Données personnelles

- Par son inscription, chaque participant·e consent à la publication de son image, de son nom, de son prénom, de son année de naissance, de son club dans les listes de départ ainsi que de son temps de parcours dans les listes de résultats de la manifestation. Ce consentement est valable pour la publication sur Internet aussi bien que dans des médias imprimés, à la télévision, en vue de l'affichage des listes ou des annonces faites par les speakers. Les photos et films réalisés en lien avec la manifestation peuvent être utilisés à la télévision, sur internet, sur les réseaux sociaux, dans nos communications publicitaires et celles de nos sponsors, dans des magazines ou des livres sans donner droit à indemnisation.

- Aucune donnée saisie lors de l'inscription n'est transmise par l'organisateur à des tiers non autorisés.